

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX ET LANDES DE GASCOGNE**

Séance du 10 juillet 2020**Délibération n° 037/2020**

NOMBRE DE MEMBRES	
En exercice	Présents
51	51

DATE DE LA CONVOCATION
03.07.2020

L'an deux mille vingt, le dix juillet, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Sports de BOUGLON, sous la présidence de M. GIRARDI Raymond, Président.

PRESENTS : ADAM Jean-Pierre, ARMELLINI Audrey, ARZENTON Bernard, BALAGUER José, BARAT Alain, BERNADET Nicole, BEZOS Jean-Marie, BEZOS Jérémie, BOUSSUGE Sylvie, BOYANCE Jean-Louis, CARLES Marie-Françoise, CASTILLO Julie, CHOPIS Josiane, COLMAGRO Chrystel, DA COSTA-FREITAS Valérie, DARROUMAN Michel, DE BRITO Audrey, DEJOIE-RUAULT Philippe, DOUCET Pascal, DUCASSE Laurent, DUPUY Aymeric, GALICHON Bruno, GARBAY Bruno, GIRARD Jocelyne, GIRARDI Raymond, GLORYS Jean-Paul, GOUYOU Jean-Marie, LAFARGUE Patrick, LAJUS Christophe, LAMOUREUX Denis, LASSUS Marjorie, LE JALLE Didier, MARQUET Gilbert, MASSIAS Bernard, MERLIN-CHABOT Christine, MOLINIE-PONTHOREAU Laëtitia, MONTIGNY-CAPES Carole, MOURILLON-LEGLISE Sylvie, PATACCONI Florian, PERROT Pierre (remplace GRANGE Pierre), PIAZZON Christiane, PICHON Gabriel, POLETTI Monique, PONS Jean-Marie, PONTTHOREAU Michel, PROCEDES Lionel, RIVETTA-BOURRAS Françoise, ROBLIN Bertrand, ROMAN Dominique, TAVERNIER Bernard, THOLLON POMMEROL François,

SECRETARE DE SEANCE : José BALAGUER**037/2020 : Mise en place du bureau communautaire**

Le Président indique qu'en application de l'article L.5211-10 du CGCT, le bureau de la communauté de communes doit être composé au minimum du Président, d'au moins un vice-président et éventuellement d'un ou de plusieurs autres membres.

M. GIRARDI propose d'établir, pour le mandat à venir, un bureau composé du Président, des dix vices – Présidents et de quatre membres du conseil communautaire soit 15 membres.

Messieurs ROBLIN Bertrand, GOUYOU Jean-Marie, DARROUMAN Michel et Madame LASSUS Marjorie sont candidats pour siéger au bureau.

le conseil communautaire, à l'unanimité

FIXE comme suit la composition du bureau communautaire :

M. GIRARDI Raymond	Président
Mme COLMAGRO Chrystel	1er Vice-Présidente
Mme CASTILLO Julie	2ème Vice-Présidente
M. PONTTHOREAU Michel	3ème Vice-Président
Mme MERLIN-CHABOT Christine	4ème Vice-Présidente
M. GALICHON Bruno	5ème Vice-Président
M. DUPUY Aymeric	6ème Vice-Président
M. MASSIAS Bernard	7ème Vice-Président
Mme GIRARD Jocelyne	8ème Vice-Présidente
M. DEJOIE-RUAULT Philippe	9ème Vice-Président
M. PATACCONI Florian	10ème Vice-Président
M. ROBLIN Bertrand	Conseiller communautaire
M. GOUYOU Jean-Marie	Conseiller communautaire
M. DARROUMAN Michel	Conseiller communautaire
Mme LASSUS Marjorie	Conseillère communautaire

AR PREFECTURE

047-244701355-20200710-037_2020-DE

Reçu le 16/07/2020

DONNE pouvoir au Président pour prendre toute mesure d'exécution liée à la mise en œuvre de la présente délibération.

PRÉCISE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de BORDEAUX dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

A GREZET-CAVAGNAN, le 16 juillet 2020

Le Président,
Raymond GIRARDI

